



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080213

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 9/04/2024 17H14 C:000045 I:39442
V/REF : DEVIS VALIDE
V/Email reçu le Mardi 09/04/2024 à 17H14

SELON DEVIS N° 4030104

**SDC DU 13 PLACE POISSONNIERE
SARL CABINET CHAROLLOIS
1038 AVENUE DE LATTRE DE
TASSIGNY
71001 MACON CEDEX**

IMMEUBLE : PLACE POISSONNIERE
13 PLACE DE POISSONNIERE
71000 MACON

Feillens, le 09 Aout 2024

Référence Marché: Tarif Cabinet Charolmois

LOCALISATION : 13 PLACE POISSONNIERE - MACON - MR RAULT 0608998069
MR CREZE - 0677921578 - MME COUFFIN 0675579643 (CONJOINTE DE MR CREZE)

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4030104 du 28/03/2024 d un montant de
Donneur d'ordre : _ S SYNDIC

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie

OUVERTURE DES CAISSONS AVEC REPARATION PROVISOIRE
ACCORD SUR DEVIS

AFFICHAGE COUPURE D'EAU
DEPLACEMENT DU PERSONNEL ET VEHICULE
CASSE DU CAISSON
DEPOSE ET MISE EN DECHARGE DU TRONCON DE COLONNE EN FONTE COMMUNE
FOURNITURE ET POSE DE 4 METRES DE PVC AVEC RACCORDEMENT
REMISE EN EAU AVEC CONTROLE DE L'ETANCHEITE
NETTOYAGE CHANTIER

NOTRE INTERVENTION DU 23 JUILLET 2024 : AFFICHAGE COUPURE D'EAU
NOTRE INTERVENTION DU 30 JUILLET 2024 : PRESENCE D'AMIANTE IMPOSSIBLE
DE REALISER LE DEVIS

OBSERVATIONS : FAIRE DESAMIANTER SOUS SS3 POUR REALISER LE REMPLACEMENT DE LA COLONNE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080213

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux de reparation provisoire	433,84	433,84
	TOTAL H.T.		433,84
	T.V.A. a 10,00%		43,38
	TOTAL T.T.C.En EURO		477,22

Valeur en votre reglement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

8093



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

DEVIS N° 4030104

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 - 365j/365

N/REF : 25/03/2024 11H16 C:000045 I:39442

V/Email reçu le Lundi 25/03/2024 à 11H16

SDC DU 13 PLACE POISSONNIERE
SARL CABINET CHAROLLOIS
1038 AVENUE DE LATRE DE
TASSIGNY
71001 MACON CEDEX

IMMEUBLE : PLACE POISSONNIERE
13 PLACE DE POISSONNIERE
71000 MACON

Feillens, le 28 Mars 2024

Référence Marché: Tarif Cabinet Charolmois

LOCALISATION : 13 PLACE POISSONNIERE - MACON - MR CREZE 0677921578 - ETG 2 - MR RAURT :
0608998069

MOTIF : DEVIS SUITE A CONSTAT DU PERSONNEL

Donneur d'ordre : Mme E GUERIN

NATURE DU DEVIS :

Travaux de plomberie.

AFFICHAGE COUPURE D'EAU

DEPLACEMENT DU PERSONNEL ET VEHICULE

CASSEDU CAISSON

DEPOSE ET MISE EN DECHARGE DU TROCON DE COLONNE EN FONTE COMMUNE

FOURNITURE ET POSE DE 4 METRES DE PVC AVEC RACCORDEMENT

REMISE EN EAU AVEC CONTROLE DE L'ETANCHEITE

NETTOYAGE CHANTIER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux de Plomberie sanitaire	974,93	974,93
1,00	Dépl.Plombier Lu-Ve 8h-17h00	33,84	33,84
Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U. HT	
4,00	Mètre(s) de PVC dn 100	4,43	17,72
2,00	Té(s) PVC Dn 100	31,77	63,54
1,00	Manchon de liaison élastomère 100/115	78,40	78,40

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant - 01570 FEILLENS

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

DEVIS N° 4030104

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 - 365j/365

TOTAL H.T.	1168,43
T.V.A. à 10,00%	116,84
TOTAL T.T.C.En EURO	<u>1285,27</u>

Validité de l'offre : 6 mois à compter de la date d'émission.

Conditions de règlement : virement à 30 jours date de facture sauf conditions particulières convenues entre nous.

Dans l'attente de la faveur de vos ordres, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments dévoués.

P/LA SOCIETE

*Bon pour accord le 9/4/24
Pour le syndic*

CHAROLLOIS IMMOBILIER
ADMINISTRATEURS de BIENS
1038, av. Mal de Latre de Tassigny
~~71000~~ MÂCON
Tél. 03 85 39 00 44
syndic@charollois-immo.com
www.charollois-immo.com

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :

Je soussigné(e) :

Nom : CHAROLLOIS IMMOBILIER agissant en qualité

Prénom : de syndic de la copropriété.....

Adresse : 1038 AV. MAL DE LATTRE DE TASSIGNY....

Code postal : 71000..... Commune MACON.....

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel

☒ immeuble collectif

☐ appartement individuel

☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☒ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.11108.....) millièmes de l'immeuble

☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : 13 PLACE POISSONNIERE..... Commune MACON..... Code postal : 71000..

dont je suis : ☐ propriétaire ☐ locataire ☒ autre (précisez votre qualité) : SYNDIC.....

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cocher les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☒ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques

☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;

- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à MACON, le 09/04/2024.....

Signature du client ou de son représentant :


CHAROLLOIS IMMOBILIER
ADMINISTRATEURS de BIENS
1038, av. Mal de Lattre de Tassigny
71000 MACON
Tel. 03 85 39 00 44
syndic@charolmois-immo.com
www.charolmois-immo.com

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez voir la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.

